

**ÉLECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE DE  
SANTE****A distance par voie électronique****Du mardi 15 octobre 2024 au mercredi 16 octobre 2024****COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITE ET PERSONNELS  
ASSIMILES****COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L719-1 et suivants, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu les statuts de la Faculté de santé, tels que modifiés le 11 mai 2023 ;

Vu l'arrêté n° 2023-058 du 11 avril 2023 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-179 du 16 septembre 2024 relatif à l'organisation des élections partielles au conseil de gestion de la Faculté de santé, collège A et collège BIATSS ;

Vu l'arrêté n°2024-187 du 03 octobre 2024 relatif aux candidats aux élections partielles au conseil de gestion de la Faculté de santé, collège A et collège BIATSS ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 17 octobre 2024,

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

**Article 1 : ELU COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS ASSIMILES**

M. Cédric ANNWEILER

**Article 2 : ELUE COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS**

Mme Nathalie CLÉMENT

Fait à Angers le 18 octobre 2024  
La Présidente de l'Université  
Françoise GROLLEAU

***Signé le 18 octobre 2024***  
***Mis en ligne le 18 octobre 2024***